

DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE MONDIAL

COTON

Depuis le XIX^e siècle, le coton est la première fibre textile du monde. Depuis les années 1970, il est concurrencé par les fibres synthétiques qui représentent aujourd'hui 60% de la fabrication textile.

1. Compréhension des situations

a) La production

- Répartition :

Pays asiatiques	Pays industrialisés	Pays africains	Autres pays
Chine 18%	USA 19%	5%	22%
Inde 14%	Australie 4%	-	-
Pakistan 9%	Union Européenne 3%	-	-
Ouzbékistan 6%	-	-	-

- Surface :

La superficie mondiale cultivée en coton est de 3% de la surface cultivable mondiale.

Inde - Chine – Pakistan	50% de cette surface cultivée
Autres pays d'Asie	10%
Pays industrialisés	20%
Afrique	dans certains pays, le coton représente jusqu'à 30% des surfaces cultivées

- Evolution :

La production a doublé en 40 ans ; elle a été multipliée par 4 en 20 ans, dans l'Afrique de l'Ouest.

- Producteurs :

20 millions cultivent le coton dans le monde. 97% sont dans les PED (pays en développement).

- Pays :

A la différence du café ou du cacao, produits dans les zones tropicales et exportés vers le Nord, le coton est cultivé dans les pays du Sud et dans les pays du Nord. Dans ce contexte, la concurrence est faussée en raison d'écarts importants de compétitivité entre sud et nord et de politiques de production subventionnée par les pays industrialisés.

b) La consommation

Les pays asiatiques sont historiquement producteurs pour leurs besoins intérieurs. Si leur production devient excédentaire, ils peuvent devenir des exportateurs importants. L'Union européenne consomme sa production, donc n'exporte pas.

c) Le commerce mondial

USA	Afrique de l'Ouest	Pays asiatiques
23%	15% du marché global	Chine : 16%
(1° exportateur)	-	Inde : 15%
-	-	Pakistan : 11%
-	-	Ouzbékistan : 5%

Le commerce mondial du coton connaît depuis le 1^{er} janvier 2005 d'importantes modifications, notamment par l'intégration de l'ensemble du textile et de l'habillement au régime commun de l'OMC et par la disparition de l'Accord multifibres, entré en application en 1974 et qui avait pour objectif de limiter les exportations textiles des PED vers les pays industrialisés, par un système de quota qui a été progressivement démantelé. Ceci va provoquer une compétition très rude entre les pays producteurs pour récupérer les parts de marché jusqu'ici artificiellement protégés par le système des quotas. La Chine va bénéficier de cette situation nouvelle et, dans une moindre mesure, l'Inde. Les pays les plus pauvres sont mal armés pour y résister.

Cours mondiaux :

- ne cessent de baisser à cause d'une progression de la demande en fibres synthétiques ;
- sont également influencés par la situation de l'offre et de la demande en Chine ;
- sont déterminés surtout (aussi ?) par les subventions allouées aux producteurs de coton du Nord, en particulier aux USA qui sont les 1^{er} exportateurs. Dans tous les cas, les cours mondiaux ne prennent pas en compte la réalité des coûts de production et gomment les écarts de compétitivité.

d) Les types d'agriculture

- PED : des petits fermiers à faibles revenus cultivent des surfaces de deux hectares et moins ; 10 à 11 millions de producteurs sont en Afrique de l'Ouest.
- USA : 25.000 producteurs. La moitié de la production des USA provient d'exploitations fortement mécanisées, allant de 400 à plusieurs milliers d'Ha.
- Europe : 71.600 producteurs en Grèce, avec des surfaces moyennes de 5 hectares. 7.600 producteurs en Espagne, avec des surfaces moyennes de 12 hectares.

2. Analyse des mécanismes

a) Marchés locaux

Aujourd'hui, l'Afrique francophone exporte 95% de son coton brut et n'en transforme que 5%, ce qui réduit beaucoup la valeur ajoutée de cette production.

Il est important pour l'Afrique de rechercher les moyens de se réapproprier le coton, ceci afin de participer au combat plus global contre le néolibéralisme. La transformation locale du coton-fibre est ainsi jugée prometteuse, du fait qu'elle crée, à partir d'un savoir local, des emplois et de la valeur ajoutée.

Les ministres de l'UEMOA (Union économique et monétaire Ouest Afrique - 8 pays) se sont fixés l'objectif de transformer 25% de la production de coton-fibre d'ici à 2010 et d'assurer la création de 50.000 emplois. Mais des mesures doivent être prises : interdire l'importation de tissus imprimés, accorder aux industriels implantés localement un prix de vente préférentiel pour le coton, suspendre la TVA sur les ventes réalisées sur le marché intérieur. Ce projet implique que l'Etat subventionne indirectement les industriels, par exemple par un prix négocié de l'électricité.

Les producteurs de coton africains touchent moins de 1 Euro par kilo de coton brut. Une fois transformé en fil, le coton triple de valeur et s'il est tissé, sa valeur est 6 fois supérieure. Donc, la transformation peut constituer une solution intéressante. Mais il faut prévoir la concurrence des pays asiatiques dotés depuis longtemps d'industries performantes. De plus, l'arrivée massive de vêtements d'occasion en Afrique représente aussi un frein au développement de l'économie locale.

b) Action des organismes internationaux

- OMC, Organisation Mondiale du Commerce

Plus de 50% de la production mondiale du coton seraient directement subventionnés.

Pour dénoncer la concurrence déloyale provoquée par les subventions, le Brésil a porté plainte auprès de l'ORD (Organe de règlement des différends) de l'OMC en 2003. Pour la première fois, l'OMC se prononce sur un cas de subventions internes en condamnant la politique américaine de subventions aux producteurs de coton. Condamnation prononcée en avril 2004.

Les Africains, malgré de très bons arguments sur le dossier du coton, n'ont pas les moyens de porter plainte à l'OMC pour concurrence déloyale. Mais ils trouvent, dans le litige gagné par le Brésil contre les USA, un encouragement pour appuyer l'initiative lancée en juin 2003 par 4 pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest (Mali – Bénin – Tchad – Burkina Faso).

Ces 4 pays sont parmi les 10 plus pauvres du monde.

Ces 4 pays réclament « l'élimination complète sur 3 ans » des subventions à la production et à l'exportation du coton. Ces pays ont une économie fortement dépendante du coton. Pour le Bénin, il représente 75% des recettes d'exportation, la moitié des ressources en devises pour le Mali et est le premier produit d'exportation pour le Tchad.

Au nom d'une vingtaine d'autres Etats d'Afrique et avec l'appui du Brésil, ils ont finalement réussi à faire inscrire le dossier du coton à l'ordre du jour de Cancun, en septembre 2003, avec l'argument que les cultures-clés à l'exportation, pour les PED, méritent un traitement spécial de la part des pays riches.

L'exemple du coton représente un cas unique de PED concurrençant directement les pays industrialisés. Les coûts de production sont 3 fois plus élevés aux USA. Bien que leur coton soit de bonne qualité, parce que récolté à la main, les pays africains qui exportent 95% de leur production sont perdants en raison des subventions qui ont pour effet de gonfler artificiellement l'offre et de faire baisser les prix à l'exportation.

En demandant la suppression des subventions, les Africains demandent seulement que soit respectée la loi du marché, conformément aux principes de l'OMC. Le texte final de Cancun n'en a pas dit un mot. Leur demande ne semble avoir été entendue que par l'UE qui a formulé la timide promesse de prendre des mesures pour inciter les producteurs grecs et espagnols à ne pas profiter des subventions de leur Etat. Les aides des gouvernements des USA et de l'UE à leurs producteurs représentent le quart de la valeur totale du marché mondial.

Les USA ont proposé que les pays africains diversifient leur production agricole et renoncent à cultiver le coton. Ils insistent aussi sur le fait que le coton ne devrait pas être traité séparément, mais devrait être plutôt inclus dans un accord global visant à réduire toutes les subventions.

Lors de la réunion du Conseil général de l'OMC, à Genève, fin juillet 2004, un compromis est trouvé par les USA et les pays d'Afrique pour débloquent le dossier du coton. Les Africains acceptent de ne pas traiter à part la question du coton et les USA envisagent de réduire substantiellement leurs aides internes, mais sans fixer de calendrier. L'accord propose qu'un sous-comité soit créé sur le coton pour traiter la question. Il enjoint à l'OMC de consulter le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale pour qu'ils financent des programmes de « ressources additionnelles » aux pays africains producteurs de coton. L'accord dit enfin que le coton devrait être traité « *de manière ambitieuse, rapide et spécifique* ».

- FMI, Fonds Monétaire International – BM, Banque Mondiale

Leur rôle dans le développement de la production du coton à l'exportation, dans les pays du Sud, est important avec au départ des subventions à l'exportation. Elles n'existent plus aujourd'hui dans les pays du Sud. Pourtant, les exportations sont des sources importantes de revenus en devises étrangères.

La filière coton a été longtemps dans les pays d'Afrique de l'Ouest sous le contrôle de sociétés d'Etat. Progressivement, l'Etat a suivi les prescriptions de la BM en favorisant le processus de libéralisation et de privatisation., d'abord en confiant au secteur privé l'importation et la distribution des engrais et insecticides, ensuite en ouvrant aux acteurs privés l'activité d'égrenage du coton récolté, qui est transformé ensuite en coton-fibre, vendu par les égreneurs sur le marché mondial.

Souvent, la privatisation et la restructuration du secteur cotonnier figurent parmi les conditions préalables d'attribution de fonds au titre de l'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés). Les PAS (Programmes d'Ajustement Structurel) sont aussi mis en place pour imposer des changements de politique économique, qui permettent le remboursement de la dette extérieure, mais rendent dépendants du FMI et de la BM.

La baisse des cours mondiaux du coton a alourdi le poids de la dette et diminué les recettes tirées de l'exportation. Or, FMI et BM n'ont augmenté que faiblement le montant de la dette annulée pour le Mali et le Burkina, sans consentir une réduction supplémentaire pour le Bénin et le Tchad.

L'Afrique du coton risque d'être écartée de la production et du marché mondial au profit de pays peu compétitifs, mais fortement subventionnés. La situation est assez paradoxale : être éliminé du marché alors que les règles de la concurrence sont respectées. FMI, BM et OMC devraient se sentir interpellés puisqu'ils prônent depuis des années la libéralisation des économies africaines.

L'ouverture des marchés préconisée par les institutions internationales, comme la BM, a fait exploser le marché de la fripe, vieux vêtements revendus très bon marché qui étranglent l'artisanat local et obligent beaucoup d'entreprises textiles à fermer.

- **FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture**

Une étude publiée par la FAO, en avril 2004, estime que les cours mondiaux du coton pourraient augmenter de 3,1% à 5% si les subventions étaient éliminées.

- **CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement**

Un compte-rendu récent de la CNUCED indique que sur les 14 produits d'exportation importants pour l'Afrique, 12 ont souffert d'une grande instabilité des prix, entre 1960 et 2000, et 9 ont enregistré une réduction du prix réel au fil du temps.

Les produits agricoles, tels le coton, qui souffrent depuis des décennies de la détérioration des termes de l'échange, sont pourtant la principale source d'emplois et de revenus pour des millions de familles africaines.

Dans son rapport de février 2004, la CNUCED relève que la majorité des pays africains souffrent d'une structure commerciale qui les expose à une dégradation continue des termes de l'échange.

Cela remet en cause les budgets alloués par les pouvoirs publics aux programmes de développement et cela rend les gouvernements encore plus dépendants de l'aide extérieure et augmente le poids de la dette extérieure.

- **STN, Sociétés transnationales**

Le coton transgénique inquiète les producteurs d'Afrique, notamment à cause des menaces qu'il fait peser sur la santé et sur l'environnement.

En 2005, 24% de la superficie cotonnière mondiale sont ou seront plantés avec des variétés de coton transgénique, contre seulement 2% en 1997, contribuant pour environ 34% de la production mondiale et plus de 30% des exportations mondiales. (Le Monde – 04-02-05)

Deux compagnies, Monsanto et Syngenta, ont commencé à conduire des essais avec certains instituts de recherche africaine.

Des comités nationaux, dans certains pays, réfléchissent à la décision à prendre concernant l'utilisation du coton transgénique dans le pays. Seuls, Afrique du Sud et Burkina ont adopté une législation autorisant et encadrant la recherche génétique.

3. Perspectives pour le futur

a) Droits de l'homme

Les USA et l'UE, avec leurs subventions à l'exportation, ont des politiques cotonnières incompatibles avec leurs engagements internationaux en matière de coopération pour le développement et le respect des droits fondamentaux.

La chute des cours mondiaux du coton a contribué directement à la baisse brutale des revenus monétaires des petits producteurs et des gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale. Les revenus provenant de l'exportation étant réduits, ce sont les ressources allouées à l'éducation, à la santé qui se trouvent diminuées. La chute des cours porte ainsi gravement atteinte au droit à un niveau de vie suffisant pour assurer la santé et le bien-être.

Une perspective d'avenir se fait jour : les pays africains ont finalement réussi à faire inscrire le dossier du coton au programme des négociations de l'OMC, ne demandant pas de traitement préférentiel, mais seulement que les règles de l'OMC soient appliquées. La société civile africaine, pour sa part, exprime de plus en plus fort sa détermination à faire entendre sa voix et à faire valoir ses droits.

b) Vers une économie solidaire

La suppression des subventions versées par les USA et l'UE à leurs producteurs permettrait, à court terme, de réduire la production de coton de ces pays. Les prix du coton remonteraient et les producteurs des pays africains auraient un meilleur accès au marché avec, en conséquence, des revenus plus importants. Ce serait l'affirmation d'une solidarité entre les producteurs et les gouvernements du Nord et du Sud.

Une alliance entre les pays africains producteurs de coton et plusieurs grands pays du Sud, en particulier le Brésil, manifeste le souci de créer, dans une solidarité Sud-Sud, une communauté d'intérêts pour peser ensemble sur l'OMC puisque, sur cette question, les intérêts convergent.

Pour prendre conscience de leurs droits et de la force qu'il représente, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) travaille avec les organisations paysannes de plusieurs pays et propose des alliances entre les ONG africaines et celles des pays du Nord.

CIDSE et Caritas, deux réseaux catholiques internationaux, ont décidé d'examiner les stratégies à adopter pour soutenir les producteurs de coton et leurs communautés en Afrique, en les aidant à mieux comprendre les mécanismes de la filière du coton et le rapport existant entre leur situation et le fonctionnement des prix mondiaux.

c) Souveraineté alimentaire

Le coton est le produit qui a donné aux petits producteurs un accès à l'économie monétaire. Dans la situation actuelle, ils sont devant un choix difficile : continuer de produire en espérant un redressement des prix ou bien cultiver autre chose, mais souvent il n'y a pas d'alternative viable à la production du coton.

La diversification de la production agricole pourrait être une solution pour que cesse la dépendance à l'égard de la seule culture du coton. Cependant, ceux qui ont choisi de cultiver des céréales, par exemple, en ont produit pour se nourrir, mais ils sont souvent dans une crise pécuniaire plus grave, parce qu'ils ne touchent qu'un prix dérisoire de la vente de leurs excédents, étant les victimes de marchands qui profitent de la situation, en particulier en période de soudure.